

Manifeste du collectif Pour un Accompagnement Soignant Solidaire
L'assistance médicale à mourir : « Acceptable pour tous... » * accessible à personne ?
20 janvier 2026

Le débat sur l'aide à mourir verra-t-il un jour une issue propre à répondre aux attentes des principaux concernés ?

On ne peut qu'en douter, à la lecture de la nouvelle proposition de loi émanant de la commission des affaires sociales du Sénat, *rebaptisant* le droit à une aide en « assistance médicale à mourir » : après plus de trois ans de consultation nationale, de commissions d'évaluation, d'auditions, de débat parlementaire, voilà donc le principe même de l'ouverture de ce droit, celui d'une aide à mourir dans des conditions pourtant strictement encadrées, qui est invalidé.

Car faut-il rappeler que c'est bien l'existence de souffrances inapaisables, chez des personnes en phase avancée mais dont le pronostic vital n'est pas engagé à court terme, qui a fondé le principe d'ouverture à une aide à mourir, tel que posé par l'avis 139 du Comité consultatif national d'éthique en septembre 2022 ?

En bornant le champ d'application de l'aide à mourir au très court terme, cette nouvelle proposition de loi rend donc caduque tout espoir pour ces personnes en impasse médicale, en quête d'être reconnues dans leur souffrance, entendues dans leur demande.

Pire, cette réécriture va au rebours de l'évolution législative française elle-même, qui n'a eu de cesse ces vingt dernières années de vouloir renforcer les droits des malades, jusqu'à la loi Claeys-Leonetti ouvrant un droit à la sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès : il ne serait même plus question, désormais, d'obligation d'informer les personnes malades de leurs droits !

Dernier verrou : l'assistance à mourir exigerait, en plus de l'évaluation d'au moins deux médecins et d'un auxiliaire médical, la présence d'un officier de police. Peut-on vraiment voir ici les conditions d'une fin de vie digne et apaisée ?

Nous médecins, soignants, qui nous étions engagés à accompagner les personnes malades jusqu'au stade ultime de leur maladie dans le respect de leur choix, ne saurions nous rendre solidaires d'une procédure que nous considérons contraire à toute éthique médicale, à toute humanité.

Mesdames et messieurs les sénateurs, nous en appelons à votre sagesse et à votre responsabilité, pour qu'enfin les personnes malades, si elles font la demande de ce geste d'ultime soin, ne soient pas contraintes de continuer à vivre l'insupportable, avec pour seule issue d'attendre la phase agonique pour être enfin entendues.

Collectif Pour un Accompagnement Soignant Solidaire :

[Accompagnementsoignantsolidaire.org](https://accompagnementsoignantsolidaire.org)

[@pass_solidaire](#)

*Dr V. Morel, La Croix, janvier 2026